

## Systeme d'Information sur les Armes

Chère chasseresse, cher chasseur,

**Vous entendez parler depuis plusieurs jours de la mise en place du Système d'Information sur les Armes. Ce fichier concerne uniquement les armes que nous avons déjà pour obligation de déclarer ou d'enregistrer en préfecture.**

Le système repose sur la mise en réseau des différents acteurs du monde des armes : 5 millions d'usagers-détenteurs d'armes, 2 500 professionnels, 400 agents de préfecture, 4 fédérations (chasse, tir, ball-trap, ski/biathlon) et les services de police et de gendarmerie.

Le SIA permettra la traçabilité en temps réel des armes et de leurs éléments des catégories A, B et C. Toute arme qui est fabriquée ou qui entre sur le territoire national est enregistrée dans le SIA et n'en sort que lorsqu'elle quitte le territoire ou est détruite.

Le nouveau **Systeme français d'Information sur les Armes (SIA)** annoncé depuis plusieurs mois est opérationnel depuis le 8 février 2022. **Les chasseurs sont donc les premiers concernés** et ne peuvent plus acquérir d'arme, à partir de cette date, sans avoir créé un compte personnel dans le SIA.

Ce nouveau système s'ouvrira progressivement au cours du 1er semestre 2022 à l'ensemble des détenteurs particuliers (licenciés de la fédération française de ball-trap, de ski (biathlon) et de tir sportif et collectionneurs) ainsi qu'aux détenteurs d'armes non licenciés (anciens licenciés des fédérations de tir sportif, de ball-trap et de ski ainsi que les détenteurs ayant trouvé ou hérité d'armes). Pour les personnes qui sont mises en possession d'une arme suite à un héritage, un dispositif spécifique est mis en place pour faciliter l'enregistrement de leurs armes.

Nous vous transmettons à toutes fins utiles le [guide d'utilisateur disponible ici](#) ainsi qu'une [foire aux questions disponible ici](#).

**Nous vous invitons à prendre votre temps avant de créer ce compte. Tout lancement de logiciel nécessite une période de rodage avant d'être complètement opérationnel. Les services de l'Etat à l'origine de ce nouveau système nous ont indiqué que les dysfonctionnements constatés étaient en cours de résolution. Vous avez jusqu'au 30 Juin 2023 pour créer votre compte et mettre à jour votre râtelier virtuel.**

Cordialement, La Fédération